

## Conseil d'administration

Séance du 1er décembre 2022

### Point 4

#### **Attribution du marché relatif à l'externalisation partielle du support informatique du Cerema ciblant la gestion de proximité des postes de travail et des équipements locaux d'infrastructure**

La nouvelle direction de la DSI, créée en janvier 2021, a structuré avec un impératif d'efficience les grands chantiers visant la construction d'une organisation unifiée et d'une offre de services numériques performante. Le choix privilégié, afin de tenir ces engagements tout en intégrant l'important maillage territorial de l'établissement (agents répartis sur 31 sites), a consisté à externaliser l'ensemble des activités de support impliquant une intervention technique ou logistique de proximité.

L'objet du présent marché vise ainsi à fournir, sur le périmètre de l'ensemble des sites du Cerema, les activités suivantes :

- Le support de proximité portant sur :
  - Les postes de travail,
  - Les logiciels bureautiques,
  - La téléphonie fixe et mobile,
  - Les infrastructures systèmes, réseau et stockage
- Les activités de type IMACD sur les postes de travail et la téléphonie, fixe et mobile ;
- La préparation et la configuration des téléphones mobiles et postes de travail des agents (activités IMACD : Install, Move, Add, Change and Disposal) prévus dans le cadre de la politique de remplacement (installation du profil, mise à disposition du socle applicatif standard, personnalisation du poste,...) ;
- La gestion des arrivées/départs des collaborateurs sur site et la prise en charge des dotations et retours des matériels dans la gestion de parc ;
- La contribution à la gestion du parc informatique ;
- Le maintien en condition opérationnelle du parc informatique ;
- La préparation des achats de PC, périphériques et accessoires ;

- La gestion du stock de PC, périphériques et accessoires ;
- La fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'un service de gestion automatisée et sécurisée des terminaux mobiles (gestion de flotte multi-OS et multi-devices : smartphones, tablettes, et tout autre équipement de même usage).

Le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de sa notification, reconductible deux fois par tacite reconduction pour une période d'une année chacune, soit une durée totale maximale de quatre années.

Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, conformément aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, par application des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes, conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 4 000 000 € HT sur la durée totale du marché.

Selon le calendrier prévu, le marché sera lancé en janvier 2023 et comportera plusieurs phases distinctes dans sa mise en œuvre :

- Phase 1, lancement et expérimentation : lancement, mise au point et expérimentation sur 9 sites pendant 3 mois
- Phase 2, transition : mise au point sur tous les sites pendant 3 mois
- Phase 3 : service régulier et fonctionnement courant :
  - année 1 (6 mois)
  - année 2 (1 an)
  - année 3 (optionnelle) : 1 an avec mise en place des gains de productivité sur l'année 2,
  - année 4 (optionnelle) : 1 an avec mise en place des gains de productivité sur l'année 3.

Deux offres ont été analysées. L'offre ECONOCOM a été retenue car jugée techniquement et financièrement la plus avantageuse.

Les principaux motifs qui ont conduit à ce choix relèvent des constats suivants :

- une très bonne compréhension des enjeux et des contraintes, notamment dans les objectifs de qualité de service et de modernisation efficiente de l'offre numérique de la DSI
- une offre cohérente avec le modèle de transformation déjà engagé et comprenant des prestations d'accompagnement adaptées
- une offre au niveau d'exigences préalables compatible avec la maturité actuelle du SI et les équipes de la DSI.

La commission consultative des marchés, créée par la délibération n° 2018-08 du Conseil d'administration, a été consultée le 7 novembre 2022. Elle a eu connaissance de l'ensemble des documents utiles pour statuer sur l'attribution du marché. Après avoir examiné l'ensemble de ces pièces, elle a approuvé à l'unanimité des membres votants la proposition d'attribuer le marché à la société ECONOCOM.

Il est proposé au conseil d'administration d'attribuer le marché dans les mêmes termes.